

Tribunal administratif de la Guyane



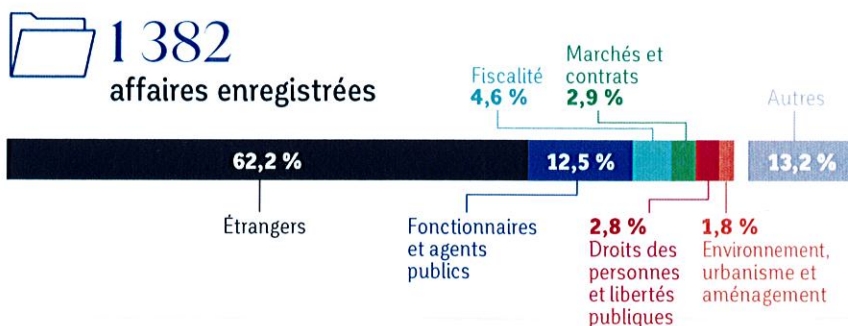
Laurent MARTIN
Président du tribunal
administratif de la
Guyane

“

Contre vents et marées, contre virus et variants, le tribunal administratif de la Guyane a continué son travail en 2020 : juger, s'ouvrir sur la cité, être plus inclusif. Il s'est ainsi à nouveau rendu à Saint-Laurent-du-Maroni, deuxième ville du territoire située à 270 kilomètres de Cayenne pour y tenir audience « foraine », c'est-à-dire délocalisée, a organisé un temps de formation et d'échanges avec l'école des avocats de Guyane, a dialogué avec les différents acteurs sur la médiation administrative. Et, dans la perspective d'une hausse du

contentieux en lien avec la croissance démographique très soutenue du territoire (selon l'INSEE, 430 000 habitants en 2050 contre 285 000 actuellement) et son développement économique, le tribunal, dont les locaux occupés depuis vingt ans n'étaient plus adaptés à son activité, a rejoint le projet de cité judiciaire qui devrait voir le jour en 2026. Celle-ci rassemblera ainsi le tribunal judiciaire de Cayenne, différents services du ministère de la Justice et le tribunal administratif dans une configuration à deux chambres correspondant à la demande de justice à terme rapproché.

2020 en chiffres





**Effectifs de la
juridiction**

16
personnes dont :

- 6** magistrats
- 8** agents de greffe
- 2** aides à la décision

